

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement

- **La fin des Empires**
- **Des guérillas
à la guerre révolutionnaire**
- ***Blitzkrieg* et puissance aérienne**



DRHAA

Centre d'enseignement militaire supérieur Air
www.eoaa.air.defense.gouv.fr





La Diane de Gabies, représentant probablement la déesse Artémis, rattachée à Praxitèle (vers 400 av. J.-C. - 326 av. J.-C.), musée du Louvre.

Objectifs pédagogiques des publications du CEMS Air

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Question'Air*

Question'Air complète *Les Carnets du Temps* et renforce la culture générale des jeunes officiers.

Chaque numéro s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Tour d'Horizon*

Tour d'Horizon constitue des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Il permet de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Question'Air*. Il est destiné à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.



La fin des Empires

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1 place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Lcl Nicolas Naudin

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adj Jean-Paul Talimi
Sgt Cassandre Davaic
Sgt Fanny Coffin

Soutien technique :
Cne Denis Poucet
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Cal Stéphanie Pointin

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Cal Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA), 26 boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Dominique Birades

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

Le dialogue Nord-Sud 4

Économie

Le Pacte de stabilité et de croissance 6

Stratégie

Des guérillas aux guerres révolutionnaires 8

Philosophie

Marcel Mauss : les échanges 10

Géopolitique

Le changement climatique : risques et enjeux..... 12

Histoire de l'aéronautique militaire

Blitzkrieg et puissance aérienne..... 14

Droit et institutions

L'élaboration de la loi 16

Sciences

Les grandes extinctions de la biosphère..... 18

Histoire

Le bilan de la Révolution et de l'Empire pour la France et pour le monde 20

Pensée politique

Le régime idéocratique et la puissance 22

La bibliothèque essentielle

Henri Bergson – *Le Rire* 24

Arts

Praxitèle : le sculpteur de l'âme 26

Au fil de la plume 28

Le dialogue Nord-Sud

« Car enfin, ce Tiers-Monde ignoré, exploité, méprisé comme naguère le Tiers-État, veut, lui aussi, être quelque chose. » (Alfred Sauvy, *L'Observateur*, 14 août 1952).

Le dialogue Nord-Sud a été et demeure un objectif lointain aux résultats insatisfaisants. Pendant la guerre froide, il a buté sur la réalité de deux Nords concurrents. Depuis 1989, la différenciation entre plusieurs Suds rend problématique tout dialogue constructif avec le Nord.

Avec la décolonisation a émergé un Sud relativement homogène, qui se voulait uni par des aspirations politiques et économiques communes, exclu de la démocratie libérale à économie de marché prospère.

Politiquement, le « Sud » s'est caractérisé pendant la guerre froide comme « non-aligné », ne choisissant ni l'Ouest américain ni l'Est soviétique. La conférence de Bandung en avril 1955 débouche sur le premier sommet des non-alignés, en 1961, à Belgrade. De 29 membres à l'origine, ce mouvement en compte 118 en 2006, au sommet de La Havane. Mais alors que le dialogue Nord-Sud était brouillé par une guerre froide qui voyait chacun des deux « Grands » rivaliser pour élargir sa zone d'influence au Sud, la dissolution du bloc soviétique a fait perdre une grande partie de sa pertinence au non-alignement. Économiquement, le Sud est généralement pauvre et revendique un nouvel ordre économique international (NOEI) égalitaire et solidaire. Renforcé par les indépendances des pays ex-colonisés, constitué en groupe de pression (comme le Groupe des 77, fort aujourd'hui de 135 membres), le Sud se sert des instances onusiennes pour faire valoir sa cause : les tiers-mondistes sont sensibles à la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), dont la première réunion se tint en 1964 et dont le sommet des non-alignés à Alger en 1973 relança les objectifs.

Face à un Sud dans l'ensemble plus proche du camp soviétique, Washington cherche à en réduire l'influence. Cette volonté se manifeste dans le domaine énergétique : après le premier choc pétrolier et le poids grandissant de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), les États-Unis organisent dès 1974 une conférence sur l'énergie, puis mettent en place une Agence internationale de l'énergie (AIE) mieux contrôlable.

Mais le dialogue Nord-Sud, souvent conflictuel, se décline aussi en coopérations multiformes, sous l'impulsion de l'Europe et de la France. Dès les

années 1960, l'Europe communautaire s'engage avec les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) : ce lien privilégié mène, de la convention de Yaoundé en 1965 à celle de Lomé en 1975 jusqu'à celle de Cotonou en 2000, à des préférences commerciales et à une coopération pour ces partenaires pauvres, actuellement au nombre de 79.

Quant à la France, son rôle d'impulsion du dialogue Nord-Sud et l'idée du Trilogue (partenariat Europe-Afrique-pays arabes pétroliers) témoignent de sa volonté positive à l'égard du Tiers-Monde. Valéry Giscard d'Estaing organise en 1975 une conférence Nord-Sud à Paris ; elle s'avère vite un échec, notamment du fait de la mauvaise volonté américaine, plus intéressée par les relations bilatérales. Ronald Reagan est par ailleurs à l'origine d'un autre insuccès, celui de l'unique sommet Nord-Sud de l'histoire, organisé en 1981 à Cancun.

Les rapports Nord-Sud ont été bouleversés par l'arrêt de la guerre froide. La fin de la rivalité Est-Ouest et de leur modèle de développement a accentué une mondialisation qui a fait « éclater » le Sud en quatre entités : un Sud opulent rentier du pétrole, comme l'Arabie Saoudite ; un Sud émergent des Nouveaux pays industriels (NPI), comme la Chine ; un Sud rémanent des Pays à revenus intermédiaires (PRI), comme le Sénégal ; un Sud régressant des Pays les moins avancés (PMA) ou Pays pauvres très endettés (PPTE), telle la Somalie. Un G15 réunit depuis 1989 des pays non-alignés soucieux de faire contre-poids au G7, afin de mieux défendre les intérêts des pays en développement ; en font partie, entre autres, l'Inde, l'Indonésie, le Brésil, le Nigéria... Parallèlement, la chute du communisme a rapproché les grandes puissances du Nord autour d'un postulat de type capitaliste commun.

Ainsi, à la rivalité des deux Nord de 1945 à 1989 a depuis succédé un fractionnement des Suds, lié aux difficultés d'organisation du Tiers-Monde, malgré l'instauration d'un dialogue Sud-Sud depuis le sommet de La Havane du Groupe des 77 en 2000. Le dépérissement de la CNUCED, l'affaiblissement du non-alignement et un régionalisme balbutiant ont fragilisé un dialogue Nord-Sud qui, du même coup, se radicalise, comme le montrent les conférences de Durban en 2001 (sur le racisme) et de Cancun en 2003 (sur le commerce).

Mais, face aux défis du XXI^e siècle comme les flux migratoires ou l'environnement, le clivage Nord-Sud reste pertinent et riche d'avancées quand le dialogue s'installe : le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre (1997) est ainsi entré en vigueur en 2005, avec des normes différentes selon les pays du Nord comme ceux du Sud.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Le Pacte de stabilité et de croissance

Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. Il impose aux États de l'Union économique et monétaire d'avoir, à terme, des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

Il permet en outre à l'Union européenne de réfuter les critiques émanant, en particulier, des États-Unis. « *Ces critiques sont essentiellement de deux ordres : d'une part, créer une monnaie unique sans politique budgétaire fédérale dans la zone euro est source de déséquilibres, d'autre part, faute de budget fédéral, les pays de la zone euro n'ont pas les moyens de résister à des chocs économiques asymétriques.* »⁽¹⁾

Adopté par le Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997, cet accord politique vise donc **plusieurs objectifs**. Il sert premièrement à éviter qu'un État membre ne pénalise les autres membres de l'Union en adoptant un comportement économique dangereux. Il contribue ensuite à compenser le fait que la zone euro ne représente pas une zone monétaire optimale : absence d'un véritable budget centralisé permettant une action conjoncturelle concertée ; faible mobilité géographique de la main-d'œuvre ; flexibilité réduite des rémunérations. Pour ces raisons, un **budget équilibré à moyen terme** permet de disposer de marges de manœuvre suffisantes dans chaque État membre en cas de choc asymétrique ou de dégradation conjoncturelle générale. Enfin, il vise à assurer la solvabilité des pays membres en les incitant à poursuivre une gestion budgétaire saine. À ces fins et pour **maintenir la stabilité et une croissance positive**, le PSC se prévaut de **l'engagement politique** des États signataires à respecter les procédures de contrôle budgétaire prévues et, le cas échéant, à faire pression sur les pays fautifs. Il dispose également d'**aspects préventifs**, tels que le contrôle multilatéral, et d'**éléments dissuasifs**, allant jusqu'aux sanctions financières : la **procédure concernant les déficits excessifs** en constitue le principal outil. Elle est appliquée à tout pays affichant un déficit annuel de ses comptes publics supérieur à 3 % de son produit intérieur brut (PIB), ou une dette publique totale dépassant le seuil des 60 % du PIB⁽²⁾.

Le PSC repose sur des principes solides, introduits en 1992 par le traité de Maastricht. Cependant, les faits ont montré que ses modalités d'application, telles qu'elles avaient été édictées, posaient problème. En situation

de croissance faible, par exemple, le Pacte avait un effet aggravant en empêchant les États de prendre des mesures budgétaires susceptibles de relancer l'économie. Par ailleurs, ses règles, jugées trop rigides et incompatibles avec les réalités économiques du moment, n'ont pas joué le rôle dissuasif que la possibilité de sanctions semblait lui donner, et n'ont pas empêché que plusieurs États membres, dont les plus grands, ne créent des déficits excessifs. Une réforme du Pacte, dont les modalités d'application émanent d'une résolution du Conseil européen et de deux règlements du Conseil de l'Union européenne a été décidée après plusieurs mois d'après discussions lors du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005.

La réforme maintient les valeurs de référence de 3 % du produit intérieur brut (PIB) pour le déficit et de 60 % pour la dette. Le volet préventif du Pacte est renforcé dans le sens où les États membres s'engagent à accélérer l'assainissement budgétaire pendant les périodes fastes de manière à disposer d'une marge suffisante pour ne pas dépasser la valeur de référence de 3 % du PIB. En ce qui concerne le volet correctif du Pacte, il a été convenu que, si à l'avenir un État membre en venait à enfreindre cette limite de 3 % du PIB, d'autres facteurs pourraient être pris en considération pour autant que ce dépassement soit « *exceptionnel et temporaire* ». Enfin, la marge d'interprétation laissée au Conseil pour juger si un État enfreint la valeur de 3 % du PIB est plus large et les États membres disposent de plus de temps pour corriger leurs déficits excessifs

Le plan de relance européen du 26 novembre 2008 annonçant des mesures nationales et de la Commission pour un montant global de 200 milliards d'euros impliquent que cette dernière admette une certaine « *flexibilité* » du Pacte. Il est précisé que les plans de relance nationaux devront être « *temporaires* » et inclure des mesures de retour à l'équilibre. L'Allemagne reste cependant réservée à l'égard du plan européen de relance compte tenu des risques qu'il susciterait dans la baisse de l'effort de réduction des déficits.

1. Commission des affaires étrangères, audition de M. Jean-Claude Trichet, alors gouverneur de la Banque de France, 11 décembre 2002.
2. Cette procédure n'est pas appliquée en cas de déficit excessif résultant d'un événement considéré comme étant hors du contrôle du gouvernement du pays concerné (choc asymétrique).

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Des guérillas aux guerres révolutionnaires

« *L'ennemi avance – nous reculons, l'ennemi s'arrête – nous l'inquiétons, l'ennemi est harassé – nous le frappons, l'ennemi recule – nous le poursuivons !* » Mao Tsé-toung.

Quand en 1936, le futur Grand Timonier amorce la publication de ses textes sur la stratégie de la guerre révolutionnaire⁽¹⁾, de nombreux stratèges occidentaux traitaient avec dédain l'utilisation de la guérilla ou de la « petite guerre ». Pourtant, dès 1896, le colonel Charles Callwell, dans son livre *Small Wars*, énonce la loi de supériorité tactique et d'infériorité stratégique des armées régulières face à des combattants irréguliers plus mobiles, qui n'ont pas à se soucier de leurs communications. Malgré les exemples brillants de guérilla du colonel Thomas Edward Lawrence (dit Lawrence d'Arabie) dans la péninsule Arabique, et le succès de son chef d'œuvre *The Seven Pillars of Wisdom*⁽²⁾, **les règlements des armées régulières ne prévoient l'utilisation de la « petite guerre » que dans les colonies.** Cependant, aucune application au sein de l'Europe n'est envisagée. La rupture intervient avec la mise en œuvre de ces principes par Mao, ainsi que sa réussite, qui en font le maître à penser de la guerre révolutionnaire.



Mao Tsé-Toung

L'idée même de petite guerre va dans le sens de la stratégie puisque son objectif majeur est de remettre en cause des rapports de force bien établis en termes d'effectifs. Car la naissance de la petite guerre n'est pas due au hasard. Elle correspond à la nécessité d'appréhender un conflit où l'on se trouve en infériorité numérique vu que, dans ce cas, le choc frontal est exclu. Elle représente donc par excellence la stratégie du plus faible face au plus fort.

Face aux armées de Tchang Kaï-chek plus nombreuses et mieux équipées, Mao développe une stratégie de guérilla et de guerre des partisans. Devant la supériorité stratégique des armées blanches, Mao se tourne naturellement vers **des opérations ponctuelles, mobiles et opportunistes, dont la finalité est de rendre l'adversaire plus faible sur un plan opérationnel et tactique.**

L'unité politique entre les officiers et les soldats lui semble fondamentale ; ainsi les effectifs de l'Armée rouge, dirigés par le Parti communiste chinois (PCC), luttent pour leurs propres intérêts. Néanmoins, il s'oppose farouchement à l'incorporation de tous les partisans dans l'Armée rouge, car il voit dans ce vivier une armée de soutien pouvant intervenir en temps voulu puis rejoindre les champs ensuite. De ce fait, l'Armée rouge peut compter dans certaines régions sur un appui indéfectible de la population. Ces régions font office de base, de sanctuaire où l'Armée rouge peut se replier en cas d'offensives ennemies.

Sur le plan opérationnel, Mao considère une guerre comme une succession de contre-offensives et insiste sur l'importance de l'anticipation et de l'initiative. Perdre l'initiative, c'est perdre la guerre ; tous les mouvements stratégiques, même un repli, doivent être pensés afin de conserver ou de reprendre l'initiative. Sa théorie de la stratégie de guerre prolongée est articulée en trois phases : défense stratégique, équilibre des forces, offensive stratégique.

La figure du partisan prend une nouvelle dimension lors des guerres de décolonisation. La dimension idéologique, déjà émergente durant la seconde guerre mondiale, est devenue décisive. **On est ainsi passé de la guérilla à la guerre révolutionnaire** qui a été, à la fois, théorisée et mise en pratique par Mao Tsé-toung et, après lui, par le général Võ Nguyên Giáp⁽³⁾. **D'une manière générale, une guerre révolutionnaire peut remporter de grands succès si elle conjugue trois conditions : tirer parti du terrain, établir une osmose entre les combattants et la population et disposer du soutien d'une puissance extérieure.**

1. Mao Tsé-toung, *Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine*, 1936 ; *Problèmes stratégiques de la guerre des partisans contre le Japon*, 1938 ; *De la guerre prolongée*, 1938.

2. T.E. Lawrence, *Les Sept Piliers de la sagesse* (1926).

3. Il dirigea militairement toute la guerre du Viêt-minh contre le corps expéditionnaire français. Les militaires français se sont accordés à reconnaître ses remarquables capacités de stratège durant la guerre contre le Vietnam du Sud et les Américains.

Le processus décrit le passage d'un phénomène d'abord militaire, la guérilla, qui est la guerre du pauvre, à un phénomène politique, la guerre révolutionnaire, qui est l'expression d'une idéologie.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

Marcel Mauss : les échanges

« *Les échanges sont des guerres pacifiquement résolues. Les guerres sont l'issue de transactions malheureuses.* » M. Mauss⁽¹⁾.

Le don favorise l'échange dans la vie sociale avec un esprit opposé à celui du commerce. Fondé sur des valeurs immatérielles (prestige, popularité, fidélité), il crée du lien alors que l'échange marchand crée des valeurs utilitaires.



DR

Le sociologue et anthropologue Marcel Mauss (1872-1950) publie en 1923 *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Cette étude porte sur les comportements des indigènes polynésiens (Maoris), mélanésiens (Trobriandais) et du Nord-Ouest américain (Haïda, Tlingit et Kwakiutl), et a fortement influencé la pensée ethnologique et sociologique française. Mauss découvre que les rites de ces tribus, qui pratiquent magie et sacrifices humains, reposent sur trois obligations et sur une même attente de réciprocité : donner, recevoir, rendre. Le don implique

le contre-don. Il montre ainsi que l'économie naturelle n'a jamais existé, ni dans les sociétés dites archaïques, ni dans les époques plus proches de nous.

L'échange par le don

L'idée de réciprocité étant un *a priori* fondamental de toute relation humaine, le don crée une obligation pour chacun des partenaires : obligation de recevoir et obligation de rendre. En créant une dette, le don appelle moralement un retour du service rendu. Alors que la **dette marchande** est une dette négative qui symbolise un manque (exemple du ménage surendetté), la **dette du don** est une dette positive qui symbolise la confiance. En Polynésie, le don/contre-don produit le *mana*, valeur spirituelle : plus on donne, plus on est grand.

Mauss remarque que les dons et échanges pratiqués par les clans à l'intérieur des tribus ou entre tribus, reposent sur des principes bien établis. Les coutumes, en définissant les relations sociales, tiennent compte des aspects politiques, économiques, juridiques, religieux (magie) ou psychologiques. « **L'homme social total** » évolue dans un « **système de prestations totales** » qui présente trois caractéristiques fondamentales de l'échange : « *Ce ne sont pas des*

individus qui s'échangent (troc), mais des collectivités (clans, tribus, familles) qui s'obligent entre elles. La nature des biens échangés dépasse les biens et les richesses, les choses utiles. On échange politesses, festins, danses (...). Mais en dépit de leur caractère apparemment volontaire, libre et gratuit, les prestations et contre-prestations engagées sont obligatoires sous peine de guerre privée. »

Une prestation totale particulière : le *potlatch*

L'obligation de donner constitue l'essence du *potlatch* (« consommer » en kwakiutl). Il se distingue chez les Kwakiutl par la rivalité dans l'échange. Les partenaires se provoquent à coup de dons, se défiant et s'obligeant par des dépenses toujours croissantes. La forme paroxystique du *potlatch* est pratiquée par les tribus Haïda et Tlingit : « *Il ne s'agit même plus de donner mais de détruire le don rendu par le partenaire, devant ce dernier, afin de manifester son mépris du cadeau rendu et ainsi montrer sa supériorité. (...) On brûle des maisons, des milliers de couvertures (...) pour écraser, aplatir son rival (...). Pour les Maoris, le don accepté expose le donateur à une prise magique. Rendre le don reçu par un présent plus somptueux, c'est se dégager de l'emprise magique de l'adversaire.* » Le don de rivalité repose sur deux stratégies : rechercher la dépense qui permettra de lever l'obligation de recevoir, et affirmer sa puissance.

Transformation du concept d'économie

Les observations de Mauss ont montré que le troc, que l'on avait considéré comme la première forme d'économie depuis Aristote, a plutôt été une simplification de l'échange par don. L'économie dispendieuse est originelle. Ce qui était important à échanger, c'étaient les objets de luxe. L'économie ne concernait pas les besoins vitaux. L'idéal n'était pas la possession, la norme était la prodigalité. Plus on se dépouille, plus on se remplit de liberté vis-à-vis des richesses matérielles. La richesse est morale et vient de l'acte de donner par différence avec l'esprit de propriété qui relève de la peur du manque.

Mauss apporte une réflexion sur l'économie qui permet de mettre en perspectives les valeurs de l'économie capitaliste.

1. *Sociologie et anthropologie*, M. Mauss, 2003.

Sous la haute direction de madame Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants

Le changement climatique (2)* : risques et enjeux

Longtemps confinée aux milieux scientifiques, la question du changement climatique s'installe durablement au premier plan des préoccupations étatiques. Par sa rapidité, le réchauffement du XXI^e siècle pourrait durement éprouver la biosphère naturelle et les sociétés humaines : pesant sur la planète comme une menace globale, il ne sera pas sans conséquence sur l'équilibre géopolitique, voire géostratégique, mondial. Transcendant les problèmes écologiques régionaux, le défi devient international.

L'alerte scientifique est confirmée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : d'ici à la fin du siècle, le climat se réchauffera de 1,8 à 6,4 °C par rapport au niveau de température actuel. Plus instable, il contribuera à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, la sécheresse ou les précipitations accrues. La montée du niveau des océans risque, par exemple, de submerger certains territoires îliens ou côtiers, comme les îles du Pacifique, obligeant les États à obtenir des territoires en concession de la part d'États voisins. La fonte des glaciers dans les Andes ou dans l'Himalaya cristallisera des tensions entre des pays, actuellement en paix, mais où les inégalités sociales restent marquées. Le recul de la banquise en Arctique aiguïsera l'appétit des puissances riveraines (Russie, Canada, Norvège), au risque de provoquer des guerres de souveraineté. La raréfaction de l'eau accentuera les conflits politiques, ethniques ou culturels, dans des régions déjà déchirées, tels le Kirghizistan et le Tadjikistan, l'Angola et la Namibie. La désertification entraînera enfin des mouvements de population soutenus, à l'instar du Darfour, où la hausse de la température a causé, depuis 2003, la mort de 200 000 personnes et la déportation de 2,5 millions de réfugiés.

Prenant acte de la réalité du changement climatique et de la responsabilité humaine dans ces dérèglements, les États engagent, dès 1992, une politique concertée de lutte contre le réchauffement de la planète. Pour autant, à ce jour, atteindre les objectifs fixés lors des différents sommets est, pour beaucoup, un réel défi : ils représentent des coûts colossaux et doivent être menés conjointement avec d'autres changements de vaste ampleur, que sont la croissance démographique et la généralisation des valeurs de la société de consommation. Cette politique ne va donc pas sans heurts et remet incontes-

tablement en cause les choix de développement du Nord et du Sud. Les pays industrialisés sont, en effet, peu enclins à modérer leur prospérité économique ; les États-Unis, appuyés par les lobbies industriels, refusent toujours de ratifier le protocole de Kyoto. Les pays du Sud, politiquement et économiquement fragiles, inquiets pour leurs projets de développement, tirent argument d'une telle position pour différer leurs engagements. Les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en profitent, quant à eux, pour attiser les antagonismes. Ainsi, ni la Chine, ni l'Inde, dont le développement repose sur le charbon, ne comptent redéfinir leur modèle de croissance au nom de la lutte contre l'intensification de l'effet de serre.



DR

De telles inerties conduisent, par conséquent, à des demi-mesures : les engagements de réduction sont reportés, limités dans le temps, calculés sur des références discutables, marchandés en contrepartie d'autres facilités. De plus, pour nombre de pays, cette lutte ne s'inscrit qu'après d'autres priorités, souvent émettrices de gaz : l'intensification de l'agriculture et de l'industrialisation, les conflits armés, la lutte quotidienne contre les famines, les épidémies et les catastrophes naturelles.

C'est pourquoi des solutions fondées sur une coopération Nord-Sud doivent, dès à présent, être proposées. Des efforts et des réorientations doivent impérativement être effectués, à contre-courant des habitudes prises, et ce, dans le cadre d'un développement durable : économiser l'énergie, limiter l'utilisation des énergies fossiles et de l'eau, développer l'utilisation d'énergies renouvelables, repenser les transports, améliorer l'habitat, préconiser de nouvelles techniques agricoles, récupérer les matériaux, trier les déchets, etc. De nombreuses recherches restent à mener pour s'adapter à ces différentes exigences et atténuer l'impact du changement climatique, ce qui demande, dès aujourd'hui, une action immédiate et à long terme.

* NDLR : suite à l'état des lieux dans *Les Carnets du Temps* n° 54, cet article passe en revue les options.

Blitzkrieg et puissance aérienne

Le *Blitzkrieg*, ou « guerre-éclair », issu en partie du traumatisme provoqué par la Grande Guerre dans les esprits, est destiné à permettre à l'Allemagne de remporter dans les délais les plus brefs la victoire sur ses voisins les plus proches.

Né des travaux menés sur l'emploi des chars par quelques grandes personnalités de l'armée allemande, dont Heinz Guderian, ce concept d'emploi des forces, jamais théorisé dans un texte quelconque de la *Wehrmacht*, s'appuie non seulement sur le recours aux forces blindées, mais fait de l'aviation un de ses fondements principaux.

Une image tronquée

Néanmoins, l'image que restitue la guerre-éclair en ce qui concerne l'emploi de la puissance aérienne, proprement dite, est tronquée ; elle ne se réduit pas, comme le montrent des films de propagande, à l'utilisation la plus étroite possible entre les *Panzer*, réunis en divisions et en corps par les Allemands, et les *Stuka*, ces avions de bombardement en piqué qui les précèdent ou les accompagnent. La doctrine d'emploi de la *Luftwaffe*, telle qu'elle a été émise en 1936, révèle une approche d'une bien plus grande ampleur que celle du simple appui tactique dont l'aviation serait redevable aux forces de surface.

Comme les autres composantes des armées allemandes, la *Luftwaffe*, née officiellement en 1935 mais dont le développement a été préparé de longue date, s'est intéressée à ses débuts aussi bien au bombardement stratégique qu'aux opérations au profit de la *Heeres* (armée de terre). Elle a consacré également ses travaux au problème central du rôle qu'elle serait amenée à jouer dans l'acquisition de la maîtrise de l'air.

Subjuguer les ennemis de l'Allemagne

Si elle décide de se doter d'une aviation tactique, ou plutôt opérative dans les années qui précèdent la guerre, c'est pour répondre à diverses préoccupations. La première d'entre elles réside dans la nécessité d'adapter sa doctrine à celle des forces armées de son pays, à savoir agir à courte ou moyenne distance pour subjuguer les ennemis de l'Allemagne. La seconde se rapporte à l'idée selon laquelle le *Reich* n'a aucune autre solution que de remporter la victoire dans les délais les plus brefs possibles, dans la hâte, et présentant de ce fait d'importantes lacunes. Le choix en faveur de bombardiers tactiques (*He-111*, *Do-17*, *Ju-86* et *Ju-87*) résulte de considérations financières. Ces avions se

révèlent en effet moins coûteux que des appareils stratégiques, plus faciles à produire en quantité, tout en évitant beaucoup de problèmes techniques.

Une méthode efficace

Dans les campagnes militaires de 1939-1941, dont elle constitue un des fers de lance, la *Luftwaffe* procède invariablement de la même façon. La première de ses missions consiste à acquérir la maîtrise de l'air, en détruisant l'aviation ennemie dans le ciel, sur ses bases et dans les usines où sont produits ses matériels. Cette première phase (qui s'étend sur quelques jours) ayant été achevée, la suivante réside dans l'accompagnement des forces terrestres, débarrassées de tout danger qui pourrait venir du ciel. Les bombardiers moyens y sont notamment chargés de détruire les voies de communications, les colonnes logistiques et les troupes qui montent vers le front. Grâce à ses *Stuka*, l'aviation allemande peut appuyer ses blindés au plus près et éliminer toute résistance de la part de l'adversaire, chez lequel ils suscitent par ailleurs un effet de terreur important. L'emploi de l'arme aéroportée, nouvellement introduite dans les forces armées, peut constituer un élément déterminant de la victoire, comme le montre la campagne de 1940 au Danemark, en Norvège ou en Belgique ; elle est même la clef du succès en Crète (1941), malgré les pertes subies.

Des campagnes victorieuses

La guerre-éclair fonctionne avec éclat en Pologne (1939), en France, aux Pays-Bas et en Belgique (1940), dans les Balkans et en Union soviétique (1941). En juin 1941, par exemple, la *Luftwaffe* détruit plus de 2 500 avions de l'Armée rouge, pour la plupart au sol. Toutefois, la guerre-éclair tombe dans l'impuissance dès que les opérations menées par les forces allemandes, tactiques et opératives, s'engagent dans une perspective stratégique. En dépit des succès initiaux, l'immensité du territoire soviétique a raison de cette doctrine si efficace jusque là ; par ailleurs, la bataille d'Angleterre – bataille éminemment stratégique – sonne le glas de l'invincibilité de l'aviation allemande qui, faute de matériels idoines, se heurte à un système défensif, fondé sur la chasse, et finit par être vaincue, en dépit de sa supériorité numérique.



La guerre-éclair : emploi combiné de l'aviation et des blindés qui agissent ensemble en ordre groupé pour percer le front ennemi en un point de rupture.

L'élaboration de la loi

Le pouvoir législatif appartient au Parlement, Assemblée nationale et Sénat. La loi est au centre du système normatif français. Pour autant, elle ne peut tout faire : si, selon le principe d'un État de droit, les règlements doivent respecter les normes qu'elle édicte, elle-même est assujettie à la Constitution. Par rapport aux régimes précédents, la V^e République a introduit deux nouveautés substantielles : le Conseil constitutionnel a été créé pour s'assurer que la loi votée n'est pas contraire à la Constitution et le domaine législatif a été cantonné à certaines matières particulièrement importantes pour mettre fin aux excès du parlementarisme et ne plus entraver le fonctionnement du pouvoir exécutif. La construction européenne a en outre une influence sur la loi en en faisant un mode d'introduction en droit interne des normes européennes. La révision de juillet 2008 a élargi les pouvoirs du Parlement face au Gouvernement en matière de procédure législative.

L'article 39 de la Constitution de 1958 attribue « l'initiative des lois au Premier ministre⁽¹⁾ et au Parlement⁽²⁾ ». Dans les faits, celle-ci est surtout gouvernementale. Cette initiative est parfois une nécessité, notamment lorsqu'il s'agit de transposer les directives européennes comme c'est de plus en plus souvent le cas.

Le travail parlementaire se déroule ensuite dans le cadre d'une procédure précise qui encadre les pouvoirs des parlementaires. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a toutefois renforcé les droits du Parlement, notamment à travers le rôle des Conférences des présidents⁽³⁾.

Les projets de textes sont déposés au bureau de l'une des deux assemblées, sauf ceux loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale, qui sont toujours soumis à l'Assemblée nationale en premier, et ceux qui ont pour principal objet l'organisation des collectivités territoriales, qui sont d'abord déposés au Sénat. Ils sont ensuite examinés en **commissions**. Ces dernières jouent un rôle fondamental dans le processus législatif. C'est en leur sein que s'instaure l'essentiel du débat entre la majorité et l'opposition.

La discussion en **séance publique** fait intervenir les ministres concernés. Ces séances obéissent à un ordre du jour qui comporte, par priorité et dans l'ordre que le Gouvernement a fixé, la discussion des projets de loi et des propositions de loi qu'il a acceptés. « *Les membres du Parlement et le Gouvernement ont le droit d'amendement* » (art. 44). Cependant, le Gouvernement peut s'opposer à un amendement qui n'a pas été présenté en commission.

De même, il peut demander à l'assemblée saisie de se prononcer en un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par elle (procédure du **vote bloqué**). La loi doit être votée en termes identiques par les deux assemblées. L'assemblée saisie d'un texte voté par l'autre assemblée délibère sur celui-ci. Si les assemblées ne parviennent pas à s'accorder sur un texte après deux lectures par chacune d'entre elles, ou si le Gouvernement a décidé d'engager la procédure accélérée sans objection des conférences des présidents, le Premier ministre peut décider de réunir une **commission mixte paritaire** afin d'établir un compromis accepté par le Gouvernement et qui sera voté par les deux assemblées. Si le désaccord persiste, le Gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de statuer en dernier ressort. Enfin, avant sa promulgation par le président de la République, la loi est soumise au contrôle du Conseil constitutionnel.

Mais une loi peut aussi être adoptée sans vote formel. C'est le cas lorsque le Premier ministre, après délibération en conseil des ministres, met en œuvre le célèbre article 49 alinéa 3 dont l'emploi vise désormais principalement les projets de loi de finances ou de loi de financement de la sécurité sociale. Le texte est alors considéré comme adopté, sans aucun vote, sauf si une **motion de censure**, déposée dans les 24 heures, est adoptée. Par ailleurs, une motion de censure peut toujours venir sanctionner le Gouvernement à l'initiative des députés mais son formalisme est contraignant : elle doit être signée par un dixième des députés et ne peut être adoptée que 48 heures après son dépôt et à la majorité absolue des députés.

Allant encore plus loin, la Constitution prévoit aussi que **le Parlement peut, dans certains cas, être dessaisi de son pouvoir législatif**. Pour cela, le Gouvernement demande au Parlement l'autorisation de prendre par **ordonnances**, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

Enfin, la loi peut aussi émaner d'un référendum. Le président de la République, sur proposition du Gouvernement ou sur proposition conjointe des deux assemblées, peut soumettre directement au peuple souverain des projets de loi. Mais un cinquième des membres du Parlement, soutenu par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales, peut également prendre l'initiative d'un référendum.

1. On parle alors de projet de loi.
2. On parle alors de proposition de loi.
3. Réunion du président de l'assemblée considérée et des présidents de commissions et de groupes.

Sous la haute direction de madame Brigitte Debernardy, contrôleur général des armées

Les grandes extinctions de la biosphère

« Depuis l'explosion cambrienne, les espèces semblent avoir connu des périodes de disparition massive dont les causes, à l'image de la fameuse "disparition des dinosaures", font toujours débat chez les scientifiques. »

La biodiversité actuelle représente 1 % de toutes les espèces. En d'autres termes, 99 % des espèces ayant existé ont disparu. Or, la sélection naturelle, processus darwinien, impliquant le maintien des espèces les mieux adaptées et pouvant expliquer la « création » d'espèces n'est pas la seule en cause. L'évolution a procédé par bonds résultant d'extinctions massives où de nombreuses espèces non apparentées et de constitutions variées ont disparu rapidement⁽¹⁾ et simultanément.

Les scientifiques considèrent deux classes de causes aux grandes extinctions : d'une part les causes biologiques et d'autre part les causes physiques, comme un changement climatique.

On recense cinq grandes extinctions depuis l'explosion de la diversité des espèces au Cambrien (650 millions d'années). La dernière remonte au Crétacé-Tertiaire (K-T) il y a 65 millions d'années, et est la plus célèbre car elle marque la fin des dinosaures.

Les causes exactes de chaque grande extinction ne sont pas encore connues avec certitude et font l'objet de vifs débats entre les spécialistes. La découverte de taux élevés d'iridium⁽²⁾ dans toutes les strates géologiques K-T du monde et celle, dans les années 1980, d'un cratère de 200 km de diamètre au Yucatan alimentent les débats. Cependant, la question est, pour les géologues, de déterminer l'importance relative de ces deux phénomènes avérés et datés aux environs de 65 Ma dans l'extinction. On s'accorde à dire qu'en plus du volcanisme l'impact météoritique aurait eu un effet déterminant.

Quant à l'extinction du Permien-Trias (P-T) qui a éradiqué 95 % des espèces en 160 000 ans, il y a 250 millions d'années, les avis sont partagés. La cause serait la formation du super-continent Pangée. En se surélevant, il aurait fait disparaître les mers périphériques ainsi que leurs occupants. Les espèces terrestres n'auraient pas survécu à de brusques variations de température. Cependant une autre théorie date de 2005. Les paléoclimatologues ont simulé le climat terrestre au P-T : il en ressort que, suite au volcanisme important en Sibérie, le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère était très élevé. Ce gaz à effet de serre a augmenté la température moyenne planétaire de 10 °C en 700 000 ans. Par la suite, la circulation des eaux océaniques a été modifiée, ce qui tua 90 % des espèces marines. L'Océan dépeuplé n'absorba plus le carbone

et les températures continuèrent d'augmenter. En parallèle, les chaînes alimentaires des espèces terrestres étant brisées, 70 % de ces dernières ont disparu.

On voit, par ces exemples, que la recherche dans le domaine est très active. Les scientifiques rencontrent de nombreuses difficultés pour constituer une base de données de tous les êtres vivants ayant existé car il faut retrouver et identifier les fossiles d'espèces ayant jusqu'à 3,5 milliards d'années.

Ces études montrent que toutes les extinctions de masse ont eu des effets profonds sur l'évolution. À chaque extinction, les espèces dominantes de l'époque disparaissent pour laisser la place aux survivantes. Celles-ci disposent de nouvelles niches écologiques et se diversifient pour devenir les nouvelles espèces dominantes puis se stabilisent jusqu'à l'extinction suivante. Les espèces avant et après une extinction sont radicalement différentes. Ainsi, l'extinction des sauriens a permis aux mammifères de se développer.

L'époque actuelle est aussi une période d'extinction où les gros mammifères disparaissent (mammouths, tigres à dents de sabre...). Le phénomène est amplifié par l'Homme qui depuis 10 000 ans pratique une chasse outrancière et dégrade tous les écosystèmes, la cause première restant la fragmentation des habitats naturels, notamment due à la déforestation. Les écosystèmes sont soumis à des pressions et à des perturbations pouvant être de différentes natures : climatiques, atmosphériques et aussi anthropiques. Depuis 400 ans, les méfaits de l'humanité ont augmenté et le taux de disparition des espèces vertébrés également. Nous comprenons alors que ce qui caractérise une « extinction biologique » est la vitesse ou le taux d'extinction des espèces. Ainsi, à la lumière de cet argument vivons-nous actuellement la sixième crise.

Les causes des grandes extinctions sont multiples et leur importance relative reste à cerner. Ce que l'on sait cependant, c'est qu'elles participent à la modification du cours de l'évolution. En effet, celle-ci ne se réalise que parce que les conditions du milieu et les relations entre les espèces changent. Sans les grandes extinctions, la biosphère serait proche de celle du Cambrien et l'Humanité n'existerait pas. Au regard de tous les éléments de controverse et des critères qui permettent d'affirmer qu'on est ou non dans une crise biologique, nous savons que nous vivons aujourd'hui des temps incertains dont nous ne possédons pas tous les aboutissants.

1. « Rapidement » s'entend du point de vue géologique. 100 000 ans est une durée négligeable au regard des 4,5 milliards d'années de la Terre.

2. Élément chimique très rare à la surface de la Terre mais qui abonde en son centre ou dans les astéroïdes.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Le bilan de la Révolution et de l'Empire pour la France et pour le monde

En 1815, les événements français ont bouleversé le pays lui-même, mais également l'Europe et le monde. Au-delà des péripéties dramatiques qui ont marqué l'histoire française, la période révolutionnaire et impériale légue au monde le sens de la rupture sociale et politique, comme la force des sentiments nationaux aux origines des passions du XIX^e siècle.

La France en 1815, un pays nouveau

Au sortir des guerres impériales, la France compte à peu près 30 millions d'habitants, ce qui en fait toujours le pays le plus peuplé d'Europe occidentale, malgré les pertes démographiques considérables survenues pendant les années précédentes, estimées à 1,3 million d'individus au moins. Cependant, le taux de la mortalité ordinaire n'a pas cessé de baisser, permettant que se dégage – sauf lors des années terribles de 1793-1794 et 1812-1813 – un excédent des naissances sur les décès. En 1815, l'amorce de la baisse de la natalité, attestant que la France entre dans une nouvelle phase démographique, est encore à peine sensible.

La situation économique et sociale du pays a été grandement remodelée en vingt ans. De nouveaux équilibres régionaux se sont installés durablement, mais surtout les hiérarchies sociales se sont modifiées : le clergé a été sévèrement touché et la crise des recrutements dure encore au début de la Restauration ; l'élite nobiliaire a perdu une partie de ses membres et de ses biens, mais elle entreprend la reconstitution de ses domaines et, pour une partie, se réimplante dans la société française. La grande nouveauté est l'apparition d'une noblesse impériale, et le triomphe de la bourgeoisie et de la classe des propriétaires, petits et grands.



Les Français ayant restauré la monarchie, le roi Louis XVIII se montre prêt à tous les arrangements et instaure un gouvernement constitutionnel. François Gérard (1823), musée national du château de Versailles.

Une nouvelle idée de l'homme

Imprégnée de l'héritage des Lumières, la Déclaration des droits de l'Homme du 26 août 1789 a une influence considérable, non seulement en France et en Europe, mais aussi dans le monde grâce à son caractère universel. Elle devient le principal texte fondateur de la Révolution et le symbole

de la liberté et, comme l'exprime l'historien Jules Michelet, le *credo* d'un nouvel âge. Elle est à la base de toutes les constitutions françaises ainsi que de la plupart des constitutions mondiales et elle fascine les mouvements de libération de l'individu aux XIX^e et XX^e siècles.

En Europe, la Révolution a popularisé une nouvelle vision de la politique qui a fait des émules et suscité des débats, et les relations entre les souverains étrangers et leurs peuples ont été totalement bouleversées. Les sentiments nationaux qui sont apparus, encadrés par des élites pro- ou anti-françaises, ont permis des mobilisations populaires jusqu'à provoquer des guerres de résistance ou à se joindre aux troupes françaises. Les États se sont peut-être recomposés après 1815, ils ne reposent plus sur les principes qui étaient les leurs avant 1789. L'Empire s'achève par la prise de conscience par les Européens que l'équilibre politique n'est plus naturel, et que les luttes politiques opposent dorénavant révolutionnaires et traditionalistes dans un combat sans fin et sans frontières. Chaque souverain doit tenir compte d'une opinion publique, même embryonnaire.

Une nouvelle idée de la nation

Surtout, entre le XVIII^e siècle et le XIX^e siècle, il y a eu les guerres de la Révolution et de l'Empire. Et les hommes se sont battus non pas seulement pour leurs souverains, mais aussi pour leur nation. En effet, jusqu'à la Révolution les armées étaient des armées professionnelles généralement dirigées par la noblesse. Avec la Révolution, les armées deviennent nationales, des armées de conscrits. Désormais, il y a les peuples. Il y a les nations. Il y a des millions d'hommes qui ont risqué leur vie pour ces nations.

Certes, tous les peuples ne sont pas des nations. C'est vrai de la France, qui est une nation, c'est vrai de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Russie sans doute, mais ce n'est pas vrai du reste de l'Europe. Donc, pour désigner les peuples qui ne sont pas encore des nations, apparaît un nouveau concept, beaucoup plus dangereux que le concept de nation : les nationalités. La nationalité, c'est une étape intermédiaire entre le peuple et l'État, la nation. C'est un peuple qui n'a pas encore atteint le stade de l'État ni de la nation. C'est un groupe humain qui souhaite soit former une nation autonome, soit se fondre dans une nation déjà existante. La nationalité, c'est une nation virtuelle, une nation à laquelle il manque un État. Après l'Europe des nations vient donc l'Europe des nationalités.. C'est la nouveauté du XIX^e siècle, et cette nouveauté occupe le monde pendant un siècle et le remplit de révolutions, de troubles et de guerres.

Le régime idéocratique et la puissance

Le régime idéocratique ou totalitaire met au service d'une idéologie irrationnelle le monopole de la puissance. La fin justifiant les moyens, tout est bon qui sert la réalisation de l'idéologie, y compris la terreur planifiée.

L'idéocratie – appelée aussi « totalitarisme » – est une variante de l'autocratie [*Carnet du temps* n° 47]. L'autocratie la définit comme un régime politique de puissance, où la violence et la ruse sont mises au service de la conquête, de l'exercice et de la perpétuation du pouvoir, monopolisé par une équipe autodésignée. La variante est distinguée par le fait que la puissance prétend servir la réalisation d'un dessein idéologique explicite. Le régime reçoit de cette assise double des caractères distinctifs.

En tant que « cratie », l'idéocratie suit la logique de la puissance. Elle suit trois stratégies fondamentales. La première est le monopole du pouvoir par celui et ceux qui le détiennent dans une politique constituée. L'idéal idéocratique vise une situation, où le pouvoir politique est concentré en une source unique et exclusive. L'idéal visé ne s'applique pas seulement aux relations de pouvoir dans la sphère publique, mais il s'étend aussi bien au privé et même à l'intime. Tout tombe, en principe, au pouvoir de ceux qui le détiennent au sommet, ce qui le rend « total ». La position ne résulte pas d'une délégation ni d'en bas par les citoyens ni d'en haut par un principe transcendant, mais d'une usurpation violente ou rusée. Tout pouvoir concurrent est prévenu et éliminé par la force.

Une deuxième stratégie poursuit l'atomisation du peuple, en le dispersant en unités aussi petites que possible et en prévenant toute coalition entre elles. L'idéal serait la décomposition de la société en individus séparés les uns des autres et empêchés de jamais se réunir. Mais rien d'humain ne peut être produit, si plusieurs acteurs ne sont pas réunis de manière à pouvoir coopérer à un objectif commun, qu'il soit économique, pédagogique, militaire ou autre. La difficulté est tournée par la ruse de la délation réciproque. Elle corrompt toutes les relations et prévient toute coalition. Quand les gens sont isolés les uns des autres par le soupçon, ils ont peur et ils obéissent,

car désobéir serait s'exposer nu à des représailles extrêmes. La seule forme de résistance possible est la passivité. Le pouvoir la ressent comme du sabotage, qu'il combat par la répression. Ses effets sont limités, si bien que la productivité des efforts est inférieure à ce qu'elle serait en tout autre régime. Il en résulte une inefficacité éclatante de l'idéocratie en face de l'efficacité démocratique.

La troisième stratégie vise le contrôle de l'appareil du pouvoir. Les puissants ne peuvent pas exercer le monopole du pouvoir ni imposer au peuple l'atomisation sans le secours d'un appareil, composé de policiers, de militaires, de fonctionnaires, d'experts... Pour assurer son office, l'appareil doit recevoir délégation de pouvoir par en haut. Par le fait même, il devient dangereux pour le monopole. Il doit trouver une parade, qui concilie la puissance du pouvoir et l'impuissance de ceux qui l'exercent. La solution consiste en deux maximes. L'une enjoint de conférer à tout acte de pouvoir, à quelque niveau que ce soit et si insignifiant que soit son propos, toutes les marques de la puissance exclusive : il doit toujours être brutal et sans partage. L'autre prescrit la précarité de toute position de pouvoir. Le résultat est atteint, si tout titulaire, à tous les niveaux de la hiérarchie du pouvoir, a pu se persuader que sa position ne tient qu'à un fil. Pour y parvenir, le pouvoir recourt à la multiplication d'organes parallèles, qui se contrôlent et s'espionnent les uns les autres, à l'arbitraire dans le recrutement, la promotion et l'élimination des titulaires et à des purges périodiques de l'appareil, marquées par la rigueur, l'arbitraire et la délation réciproque.

La logique idéocratique des trois stratégies conduit inexorablement à l'émergence au sommet d'un stratège unique, qui tire toutes les ficelles et contrôle toutes les avenues du pouvoir. Sa position ne peut plus être menacée que par un attentat ou par la mort naturelle. Elle ouvre sur des développements tyranniques, par lesquels le chef suprême se sert du pouvoir, pour assouvir des passions et exprimer des idiosyncrasies. D'un autre côté, l'appareil du pouvoir a intérêt à en conserver le monopole et à se débarrasser de tout contrôle. Il saisira la première occasion pour imposer à leurs relations internes des règles du jeu et prévenir les conflits suicidaires. La réussite de ce compromis met fin à la phase terroriste de l'idéocratie et l'engage sur la voie de la variante autoritaire de l'autocratie.

Henri Bergson – *Le Rire*

Paru en 1900, l'*Essai sur la signification du rire* analyse le fonctionnement du rire. Bergson part de trois observations pour expliquer le phénomène comique. Il appelle d'abord l'attention sur le fait qu'« *il n'y a pas de comique en dehors de ce qui est proprement humain. Un paysage pourra être beau, gracieux, sublime, insignifiant ou laid ; il ne sera jamais risible. On rira d'un animal, mais parce qu'on aura surpris chez lui une attitude d'homme, ou une expression humaine* ». L'homme n'est donc pas seulement un animal qui rit, mais un animal dont on rit. Bergson signale ensuite que rire suppose une certaine forme d'« *insensibilité* », c'est-à-dire que le rire peut survenir dans le cadre d'une atmosphère tendue, ce qui explique que Charlie Chaplin, le visage impassible, puisse inciter à rire alors que sa vie de clochard est pénible. La dernière assertion du philosophe repose sur le fait que le rire ne peut éclater que dans le cadre d'une conscience commune : « *Notre rire est toujours le rire d'un groupe* », on ne rit pas tout seul ! Le rire est donc une activité sociale – c'est l'adage suivant lequel la comédie « *châtie les mœurs en riant* » – tout autant que culturelle. Nombre d'effets comiques sont intraduisibles d'une langue à l'autre, parce qu'ils sont « *relatifs aux mœurs et aux idées d'une société particulière* ».



La Ruée vers l'or (The Gold Rush) est un film américain de Charles Chaplin, sorti en 1925.

Ces considérations posées, Bergson établit sa thèse selon laquelle la vie est un mouvement permanent, fluide et continu. Un homme qui marche est banal, mais s'il trébuche et tombe, sa maladresse donne à son mouvement une *raideur mécanique* et produit le rire. En cela, le rire est « **du mécanique plaqué sur du vivant** », c'est-à-dire qu'il provient d'une rupture dans la fluidité du mouvement. Ce qui fait rire est l'introduction d'un élément qui provoque la surprise dans la continuité. L'homme rit donc pour se moquer et corriger un vice, celui de la maladresse, mais l'auteur de la maladresse n'en a pas conscience : « *Un personnage comique l'est généralement dans l'exacte*

mesure où il s'ignore lui-même. Le comique est inconscient. ». Celui dont on se moque voit alors son reflet dans le rire d'autrui et accède à une prise de conscience qui le pousse à corriger son défaut. Le rire et la critique sont donc proches, car ils comportent tous deux une finalité moralisante : « *Les attitudes et les mouvements du corps humain sont risibles dans l'exacte mesure où ce corps nous fait penser à une simple mécanique.* » Si un homme qui marche de manière souple ne fait pas rire, celui qui prend l'allure d'un pantin désarticulé fera rire, « *parce que j'ai devant moi une mécanique qui fonctionne automatiquement. Ce n'est plus de la vie, c'est de l'automatisme installé dans la vie et imitant la vie. C'est du comique* ». La comédie revêt alors une dimension psychologique puisque le personnage comique est contraire au sujet « normal ».

L'essentiel du procédé comique repose sur une opposition entre la vie et sa caricature mécanique qui met en œuvre trois procédés : la répétition d'une même scène, l'inversion des rôles (l'arroseur arrosé) et le renversement des séries que l'on trouve dans le *quiproquo*. C'est le schéma dont se sert constamment le vaudeville, qui fait prendre, par le rire, une distance devant le mécanique. Mais si le rire est, comme l'affirme Bergson, « *du mécanique plaqué sur du vivant* », il est également lié à ce qui, dans la nature, relève de l'inerte, c'est-à-dire la matière. Le comique arrive lorsque la nature imite un pli caricatural de l'homme : « *Il y a des visages qui paraissent occupés à pleurer sans cesse, d'autres à rire ou à siffler, d'autres à souffler éternellement dans une trompette imaginaire. Ce sont les plus comiques de tous les visages.* » Par conséquent, le rire ne révèle pas seulement le caractère psychologique et social d'un personnage mais toute sa dimension artistique. Parue à l'époque des balbutiements du cinéma, l'œuvre de Bergson verra ses assertions vérifiées dans de nombreuses comédies cinématographiques.

Analyse magistrale du rire considéré comme « *du mécanique plaqué sur du vivant* », l'essai sur la signification du comique de Bergson a renouvelé notre compréhension de ses « *procédés de fabrication* ».

Praxitèle⁽¹⁾ : le sculpteur de l'âme

Praxitèle, sculpteur de la Grèce antique de la seconde période classique⁽²⁾, innove pour donner un souffle particulier à ses œuvres. Ses sculptures, proches de la perfection, inspireront des artistes modernes comme Michel-Ange ou Rodin.

La sculpture grecque de la période classique cherche à se détacher d'une représentation fidèle de la nature. Pour cela, elle maîtrise parfaitement l'anatomie humaine et développe le *contrapposto*, c'est-à-dire le détachement de la jambe d'appui. Cet âge d'or de la création artistique antique fixe aussi les canons de la sculpture classique : le corps humain représenté de manière réaliste est érigé en idéal de beauté. Toutefois, la seconde période de ce mouvement artistique grec est marquée par une soif de connaissance du monde et par la glorification de l'individu qui revendique sa liberté au sein de la société civile. Les artistes recherchent alors le beau pour lui-même et privilégient l'expression de la grâce, de la fantaisie ou du rêve. Ainsi, Praxitèle s'inspire des statues des divinités ou des héros légendaires pour explorer et transcrire les sentiments humains.



DR

Représentation féminine du type *Aphrodite de Cnide* dite « *Tête Kaufmann* », marbre. Musée du Louvre, Paris.

Il reproduit l'anatomie humaine avec un réalisme surprenant, soulignant sans la développer la musculature comme dans les œuvres de Michel-Ange, son illustre successeur de la Renaissance. Mais le corps féminin, qu'il est le premier à représenter intégralement nu, reste l'objet favori de Praxitèle. La légende rapporte que l'*Aphrodite de Cnide* est un hommage à sa maîtresse Phryné, jugée alors comme la plus belle femme du monde grec. Dans cette statue aux formes épurées, il transpose son amour sur la pierre. Sa main caresse le marbre langoureusement avec une douceur toute féminine, pour la polir et éliminer les angles vifs ou les aspérités et trouver un équilibre dans la composition. Son œuvre est allégée, les volumes s'adoucissent, les lignes du corps convergent vers la tête dont le regard mystérieux se perd dans le vide. Cette figuration féminine résume à elle seule l'œuvre du sculpteur grec.



DR

Aphrodite dite Vénus d'Arles, anonyme, d'après une œuvre créée par Praxitèle (musée du Louvre).

Mais la grande innovation de Praxitèle, outre le nu intégral féminin, repose sans doute sur le traitement de l'expression du visage. Ses représentations de personnages contemporains, bien loin des visages stéréotypés de ses prédécesseurs, reflètent l'âme du sujet habité par une gravité et une mélancolie jamais exprimées alors. Les sujets ne sont plus des héros triomphants mais des êtres humains fragiles qui rêvent et s'interrogent sur le sens de leur vie. Ainsi l'*Éros de Centocelle*, dit l'*Amour de Praxitèle*, semble écrasé par un mystérieux fardeau. Le léger balancement du corps exprime le doute ou le désespoir du personnage. Éros troque sa condition divine pour une enveloppe charnelle. Il devient un homme fragile et sensible dont le visage, selon les jeux subtils de lumière, s'illumine ou s'assombrit. En effet, en choisissant les marbres blancs des carrières de Paros qui captent la lumière et soulignent les courbes ou les volumes, Praxitèle donne à ses sculptures un éclat particulier.

Avec Praxitèle, la sculpture grecque s'émancipe des représentations divines classiques pour chercher son inspiration dans les sentiments humains. L'œuvre d'art devient alors, pour un instant, le miroir de nos émotions.

1. Né vers 390 avant J.-C. et mort à Athènes vers 330 avant J.-C.
2. Ce mouvement est divisé en deux périodes : le *premier classicisme* (v^e siècle av. J.-C.), dont Phidias, Polyclète ou Myron sont les principaux artisans et le *second* (du iv^e siècle av. J.-C. au règne d'Alexandre le Grand), dominé par Praxitèle et Lysippe.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

D'aucuns ou le vestige d'un sens perdu

« *L'homme est à la recherche d'un nouveau langage auquel la grammaire d'aucune langue n'aura rien à dire.* » (Guillaume Apollinaire, extrait de *Calligrammes*).

Tout un chacun sait qu'**aucun**, de par sa valeur négative, ne peut s'écrire au pluriel. Pour autant, il eut, dans des temps nettement plus anciens, aussi un sens positif, ce fut même le premier apparu, du fait de ses origines latines *aliquem unum* : « un certain ». Mais, très rapidement, son emploi dans des tournures négatives lui a fait perdre sa valeur positive dont **d'aucuns**, « quelques-uns », demeure le dernier vestige.

« *Qu'en passant par Normande [Marmande], petite ville à quinze lieues de Bordeaux, il fit pendre et étrangler huit des habitants de ladite ville, les aucuns à leurs fenestres, et les autres aux clochers pour avoir sonné le toquesain, et s'estre assemblez en armes avecq enseignes desployées, contre le roi et ses officiers, et fit abattre les cloches des clochers de ladite ville.* » (Rabelais, *Des songes drolatiques de Pantagruel*)

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean-Marc Laurent, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Michel Jarrety, *professeur à la Sorbonne.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Les Carnets du Temps

Centre d'enseignement militaire supérieur Air

1, place Joffre

B.P. 43

00445 ARMÉES

www.eoaa.air.defense.gouv.fr